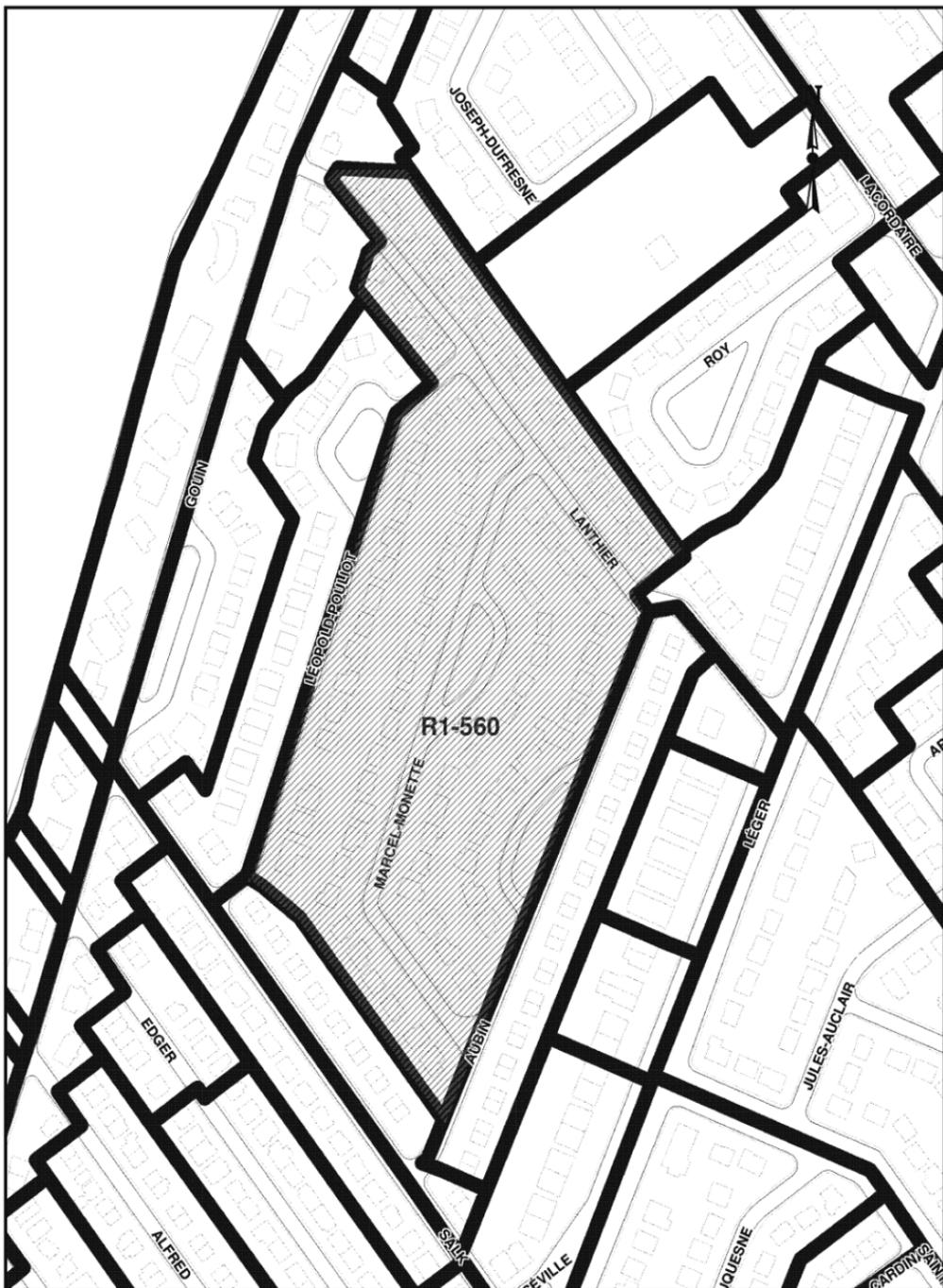


À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1562-89 pour amender le Règlement de zonage no 1562 afin d'autoriser pour les bâtiments déjà construits dans la zone résidentielle R1 560 située au nord du boulevard Léger, entre les avenues Salk et Lanthier, le stationnement véhiculaire devant la partie du mur avant en retrait dans le cas d'un mur avant brisé, à certaines conditions.

1. Lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 16 mai 2007, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de Règlement no 1562-89.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 20 JUIN 2007 À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL NORD**. L'objet de cette assemblée est de tenir l'assemblée publique de consultation requise aux termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. L'objet de ce règlement est d'amender le Règlement de zonage no 1562 afin d'autoriser pour les bâtiments déjà construits dans la zone résidentielle R1 560 située au nord du boulevard Léger, entre les avenues Salk et Lanthier, le stationnement véhiculaire devant la partie du mur avant en retrait dans le cas d'un mur avant brisé, à certaines conditions.
4. Ce projet de règlement vise la zone R1 560, ainsi que les zones contiguës. Le secteur est situé au nord du boulevard Léger, entre les avenues Salk et Lanthier.



5. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, notamment, il précisera l'endroit où les usages proposés par les modifications se situent ainsi que la signification de ce changement d'usages. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement 1562-89 peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
30 mai 2007.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement